ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL.
2 – FINANCES
3 – SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAR
4 – CCLGV
5 – TELETRANSMISSION DES ACTES
6 – PNRV
7 – DECISIONS DU MAIRE
8 – QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :
M. FAURE Antoine, Maire
MM. PANTEL Bernard, ROUX Marlène, MEYERE Pierre, CATURLA Béatrice, HUGOU Rémy - Adjoints
MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, LOVERGNE Jean-Éric, MEYERE Xavier, POCLET Cécile, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. LIONS Donin, MARKOTIC Sonia.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Monsieur MEYERE Pierre se présente et est élu.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.

Observation :
Projets photovoltaïques : Madame Béatrice CATURLA rappelle qu'elle a voté contre la continuation des études.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité du conseil.

2 – FINANCES

☞ *Décision modificative n° 1- Budget principal*

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits votés au Budget Primitif 2017, tout en respectant l'équilibre budgétaire, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEBIT			**CREDIT**		
Prog ONA - Opérations non individualisées			Prog OFI - Opérations financières		
Art. 21534 : Réseaux d'électrification	-	8 000,00 €	Art. 10223 : TLE		8 000,00 €
Prog 14 - Réfection divers bâtiments			Prog 42 - Réseaux DFCI		
Art. 2132 : Immeubles de rapport	-	20 000,00 €	Art.21538 : Autres réseaux		20 000,00 €
Total	-	28 000,00 €	**Total**		28 000,00 €

Détail des écritures :

Taxe d'aménagement (TAM) : *Remboursement suite à trois annulations de permis de construire et de l'assujettissement à la TAM des travaux du Lotissement les Oliviers (dont une partie nous sera reversée). Les crédits sont pris sur l'enveloppe dédiée aux frais d'électrification suite à accord des permis de construire.*

Travaux DFCI *: Pose d'un poteau d'incendie route de Moissac et étude pour le secteur Montée des Moulins/Route de Tourtour. Les crédits sont prélevés sur l'enveloppe prévue pour la réalisation de travaux dans les appartements communaux et qui ont ou seront réalisés en régie.*

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ *Tableau des effectifs :* Proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe pour permettre l'avancement de grade de Madame Valérie BOURSE, au 1er décembre 2017.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ *Recensement de la population 2018*

Afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront sur la commune du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, il appartient au conseil d'arrêté le nombre de postes d'agents recenseurs et d'en fixer la rémunération.

Propositions :

- Création de CINQ postes d'agents recenseurs.
- Rémunération :

  Les agents non titulaires seront payés :

  - suivant l'indice de base du cadre d'emploi des adjoints administratifs de la fonction publique territoriale, en vigueur au 1er janvier 2018.
  - si l'objectif du district n'est pas atteint, le traitement sera calculé au prorata du nombre de logements recensés dans le district.
  - La collectivité versera en complément :
    - un forfait de 50 € (brut) pour les frais de transport pour l'utilisation du véhicule personnel.
    - un forfait de 20 € (brut) par séance de formation suivie.

  Les agents de la collectivité :

  - Percevront leur traitement et bénéficieront d'heures complémentaires ou supplémentaires.
  - L'agent coordinateur percevra son traitement normal et bénéficiera le cas échéance d'heures supplémentaires.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ *Centre de Gestion du Var - Convention cadre Missions optionnelles*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

Le Centre de gestion du Var, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives. Ces prestations sont actuellement les suivantes :

- Conseil en Hygiène et Sécurité
- Mission d'Inspection
- Archives
- Conseil statutaire aux collectivités
- Conseil en rémunération, paie à façon

- Documentation et Annales
- Assurance statutaire

Et plus particulièrement pour le pôle «Conseil et Emploi Territorial», le service remplacement, « le conseil en organisation » et le « conseil en recrutement »,

Le Centre de Gestion du Var propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à cette mission dite de « conseil en recrutement».

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à cette prestation pour l'année en cours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG83.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ *Logement avenue Georges Clemenceau*

Monsieur le Maire informe que le logement meublé communal, situé 10 avenue Georges Clemenceau, habituellement mis à disposition gratuitement de stagiaires gendarmes ou d'élèves médecin, est actuellement libre.

Monsieur le Maire propose de le louer temporairement à un agent contractuel que la commune vient de recruter pour lui permettre de s'organiser car il réside actuellement sur Toulon, moyennant un loyer mensuel de 260 € plus 25 % de charges. Il rappelle que ce logement meublé de type T1 au 2°étage, d'une superficie de 25 m², se compose d'un studio avec W.C. et salle d'eau, Chauffage individuel électrique, Eau chaude individuelle (cumulus) et d'équipements communs : antenne TV, parabole, VMC.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ *Service Jeunesse – Séjour neige 2018*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le projet dressé par le service jeunesse en vue d'un séjour neige pour les adolescents et enfants de 8 à 12 ans du 24 Février 2018 au 2 Mars 2018 à SEYNE LES ALPES (Alpes de Haute Provence).

Le coût du séjour sur une base prévisionnelle de 45 enfants et 7 animateurs revient à 31 850 €, il comprend :
- Transport aller/retour d'Aups à Seyne les Alpes : 1 170 €
- Hébergement en pension complète + matériel de ski, forfaits, cours de ski dispensés par l'ESF : 24 180 € soit 465 €/enfant.
- Frais de personnel estimé à environ : 6 500 €

Le Conseil à l'unanimité, approuve le projet neige proposé et fixe la participation dégressive des familles aupsoises en fonction de leurs ressources, suivant le barème ci-dessous :

Ressources mensuelles	Tarif Ados ou enfants **sans** cours de Ski	Tarif Ados ou enfants **avec** cours de Ski
- de 1 000 €	149.00 €	184.00 €
De 1 001 € à 1 300 €	169.00 €	204.00 €
De 1 301 € à 1 500 €	189.00 €	224.00 €
De 1 501 € à 2 000 €	229.00 €	264.00 €
De 2001 à 2 500 €	269.00 €	304.00 €
+ de 2 501 €	290.00 €	325.00 €

Et la participation des familles domiciliées dans les communes environnantes, au séjour ski à la somme de 708 €.

☞ *Ecole Elémentaire : Classes découvertes*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les enseignants de l'école élémentaire envisagent d'organiser des séjours découvertes en fin d'année scolaire 2017/2018, dont détail suit :

- Classes CP et CE2 : Séjour à Port Leucate (Aude) du 18 au 22 juin 2018 – durée : 5 jours, 43 élèves soit un coût de 367 €/élève.
- Classe CE1 : Séjour à Darbres (Ardèche) du 28 mai au 1er juin 2018 – durée : 5 jours, 22 élèves soit un coût de 401 €/élève.
- Classe CM1/CM2 : Séjour à Seyne les Alpes (Alpes de Haute Provence) du 11 au 15 juin 2018 – durée : 5 jours, 29 élèves soit un coût de 345 €/élève.
- Classe CM2/CM1 : Séjour à Seyne les Alpes (Alpes de Haute Provence) du 8 au 15 juin 2018 – durée : 8 jours, 29 élèves soit un coût de 480 €/élève.
- Classe ULIS : Séjour à Seyne les Alpes (Alpes de Haute Provence) du 13 au 15 juin 2018 – durée : 3 jours, 5 élèves soit un coût de 174 €/élève.

Le coût prévisionnel des séjours comprend l'hébergement en pension complète, les activités, le transport en bus aller-retour de l'école au centre (sauf pour la classe ULIS).

Monsieur le Maire précise que le coût des animateurs mis à disposition par la commune n'est pas inclus dans le prix des séjours détaillés ci-dessus.

Les enseignants de l'école élémentaire sollicitent l'aide financière de la commune.

Le Conseil à l'unanimité, fixe, **sous réserve de l'acceptation des séjours par l'Education Nationale,** la participation communale à 45 % du coût du séjour par enfant et par séjour. Il précise que cette participation sera versée à la Coopérative scolaire sur présentation des factures acquittées ou des justificatifs de paiement, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire et d'un état récapitulatif faisant ressortir le coût détaillé et le nombre d'élèves y participant.

☞ *FININDEV : Convention d'assistance*

Monsieur le Maire rappelle que la Société FININDEV accompagne la commune dans sa stratégie financière en matière de dette communale.

La Société FININDEV propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions, à savoir :
- Accompagnement stratégique sur la gestion de la dette et de la trésorerie
- Coût de la mission : 4 000 € HT
- Coût intervention sur site : 985 € HT la journée ou 527.50 € HT la demi-journée.

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance avec la Société FININDEV.

☞ *ARPE : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la convention d'assistance technique que la commune a passée avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement dans le domaine de l'assainissement collectif, arrive à terme en 2017.

Il rappelle que la mission d'assistance consiste à :
- Mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations.

La participation financière de la commune est calculée selon le barème suivant :
Nombre d'habitants (population DGF) x barème par habitant et par an (défini par arrêté du Président de l'ARPE PACA).
Pour l'année 2018, cette participation s'élèverait à : 2 709 (pop DGF 2017) x 0.61 € = 1 652 €.

Le Conseil à l'unanimité, sollicite l'assistance technique de l'ARPE dans le domaine de l'assainissement Collectif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

3 – SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAR
Rapport annuel 2016

Présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Syndicat Mixte du Haut Var.

Quelques chiffres :

Périmètre desservi : 15 communes membres

Organisation de la collecte :
Hiver : 7 tournées journalières et 2 avec mini bennes pour le centre ancien
Eté : 8 tournées journalières et 2 avec mini bennes pour le centre ancien
- 46 325 kms pour le transfert des OM et encombrants (46 495 kms en 2015).
- 545 voyages pour mise en ISDND (Ginasservis) (547 en 2015).
- 210 voyages au Centre de Tri (Pizzorno au Muy) (100 en 2015).
- 1404 enlèvements de caissons à montres et divers (1272 en 2015).

Collecte ordures ménagères :
- 16 323 habitants contre 16 354 habitants en 2015
- 7 939.51 Tonnes collectées contre 8 655.09 Tonnes en 2015

Collecte sélective :
- **2 692.87** tonnes collectées
  - Verre : 637.22 T
  - Journaux : 227.02 T
  - Emballages : 257.62 T
  - Métaux : 272.00 T
  - Bois : 617.78 T
  - Cartons : 188.04 T
  - Encombrants : 496.70 T représentant 1 404 caissons

Autres types de collecte :
- Textile : 34.65 T (26.46 T en 2015)
- Equip. Electriques et électroniques : 126.63 T (91.94 T en 2015)
- Batteries : 14.96 T (17.785 T en 2015)
- Pneus : 11.34 T (18.95 T en 2015)
- Piles : 2 T (4 T en 2015)
- Traitement inertes et gravats par la Sté De Bresc 318 m3

- Financement :
  - Communes adhérentes : 2 962 230 € soit Taux de TEOM 2016 : 11.50 %
  - Communes clientes : (0)
  - Redevance campings : 179 982 €
  - Prestations : 82 800 €

Le Conseil à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport de l'exercice 2016 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets dressé par le Syndicat Mixte du Haut Var.

4 - CCLGV

☞ *Approbation du rapport de la CLECT*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Vu la délibération du Conseil Communautaire portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
Considérant que la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, créée au 1er Janvier 2014, a opté pour la fiscalité professionnelle unique par délibération en date du 13 janvier 2014.
Considérant que les transferts de compétence sont compensés aux communes par le reversement d'une attribution de compensation (AC) qui assure la neutralité budgétaire.
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 27 septembre 2017 déterminant le montant des attributions de compensation,
Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre intéressée, est appelé à se prononcer sur les montants des attributions de compensations tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission ci-annexé,

Le Conseil à l'unanimité, décide :

- d'approuver le contenu du rapport de la CLECT en date du 27 septembre 2017, portant sur le montant de l'attribution définitive des communes au titre de l'année 2017.

- d'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive 2017 de la commune d'Aups, soit : 119 589 €.

Communes	Produit fiscal CFE Transféré (sans Dot unique compen TP /CFE)	Total des charges transférées	Restitution du produit fiscal CFE transféré 2017
AIGUINES	79 957	16 469	63 488
ARTIGNOSC sur VERDON	41 681	17 093	24 588
AUPS	253 271	133 682	119 589
BAUDINARD sur VERDON	19 480	9 582	9 898
BAUDUEN	134 291	18 445	115 846
LE BOURGUET	3 631	3 257	374
BRENON	3 116	1 315	1 801
CHATEAUVIEUX	1 699	3 615	-1 916
LA MARTRE	48 104	7 405	40 699
MOISSAC BELLE-VUE	25 837	13 196	12 641
REGUSSE	117 563	106 503	11 060
LES SALLES sur VERDON	177 260	12 027	165 233
TOURTOUR	81 597	24 638	56 959
TRIGANCE	8 911	8 849	62
VERIGNON	435	1 569	-1 134
VILLECROZE	109 075	83 425	25 650

☞ *Modification des statuts*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes LACS ET GORGES DU VERDON a délibéré favorablement le 14 septembre 2017 pour la modification des statuts de la CCLGV.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et la loi, les collectivités adhérentes à la Communauté de Communes doivent entériner ces modifications.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes LACS ET GORGES DU VERDON et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

5 – TELETRANSMISSION DES ACTES
Changement d'opérateur de télétransmission

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée municipale :

- La délibération n° 2013-93 du 6 décembre 2013 approuvant le principe de dématérialisation et la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- La délibération n° 2017-83 du 11 juillet 2017 approuvant le principe détendre la dématérialisation aux marchés publics et les avenants 1 et 2 à la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Le Conseil à l'unanimité, adopte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS

6 – PNRV
Information d'aides régionales en faveur du patrimoine bâti
Le Parc Naturel Régional du Verdon nous informe que dans le cadre de leur partenariat avec la Région, différentes aides régionales en faveur du patrimoine bâti ont été instaurées. La commune doit se positionner au plus tôt si des projets sont identifiés.

7 - DECISIONS DU MAIRE

☞ *Tx Centre Aéré et Aménagement PMR Ecole Primaire :*

- *Sous-Traitance travaux terrassement à la Société Ottaviani pour un montant de 3 200 € HT.*
- *Sous-Traitance travaux étanchéité à la Société H Bâtiment pour un montant de 9 915.50 € HT.*

☞ *Acquisition d'un véhicule électrique à la Société Goupil Industrie pour un montant de 38 127 € TTC déduction faite du bonus écologique de 6 000 €.*

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que certains biens dits sans maître ont été intégrés dans le domaine privé de la commune. Il soumet au Conseil la proposition de mise en vente de différentes parcelles. Avis favorable du Conseil.

- ***Questions orales :***

Maison de Santé : Le permis de construire a été déposé fin août et est en cours d'instruction.

La séance est levée à 23 heures 00.

Le secrétaire,	Le Maire,
Pierre MEYERE	Antoine FAURE